

Etats financiers annuels de SICAV

**SICAV ENTREPRISE**

SICAV ENTREPRISE publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2017 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **18 mai 2018**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes ECC MAZARS représenté par M. Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF.

**BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2017**

**Montants exprimés en dinars tunisiens**

	Note	31/12/2017	31/12/2016
<b><u>ACTIF</u></b>			
<b><u>Portefeuille-titres</u></b>			
Obligations et valeurs assimilées		15 370 158	19 958 458
Titres OPCVM		-	-
	<b>3.1</b>	<b>15 370 158</b>	<b>19 958 458</b>
<b><u>Placements monétaires et disponibilités</u></b>			
Placements monétaires	<b>3.2</b>	2 470 304	1 471 754
Disponibilités	<b>3.3</b>	2 514 840	4 256 792
		<b>4 985 144</b>	<b>5 728 546</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>20 355 302</b>	<b>25 687 004</b>
<b><u>PASSIF</u></b>			
Opérateurs créditeurs	<b>3.4</b>	55 782	66 556
Autres créditeurs divers	<b>3.5</b>	2 014	2 454
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>57 796</b>	<b>69 010</b>
Capital	<b>3.6</b>	19 654 850	24 772 061
<b>Sommes distribuables</b>	<b>3.7</b>	<b>642 656</b>	<b>845 933</b>
Sommes distribuables des exercices antérieurs		62	57
Sommes distribuables de l'exercice		642 594	845 876
<b>ACTIF NET</b>		<b>20 297 506</b>	<b>25 617 994</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>20 355 302</b>	<b>25 687 004</b>

**ETAT DE RESULTAT ARRETE AU 31 DECEMBRE 2017**

**(Montants exprimés en dinars tunisiens)**

	Note	31/12/2017	31/12/2016
<b><u>Revenus du portefeuille-titres</u></b>		<b>846 478</b>	<b>844 917</b>
Dividendes		-	-
Revenus des obligations et valeurs assimilées	4.1	846 478	844 443
Autres revenus		-	474
<b><u>Revenus des placements monétaires</u></b>	4.2	<b>202 401</b>	<b>227 796</b>
<b>Total des revenus des placements</b>		<b>1 048 879</b>	<b>1 072 713</b>
<b><u>Charges de gestion des placements</u></b>	4.3	<b>&lt;230 427&gt;</b>	<b>&lt;242 504&gt;</b>
<b>Revenu net des placements</b>		<b>818 452</b>	<b>830 209</b>
Autres produits		-	-
Autres charges	4.4	<86 343>	<27 531>
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>732 109</b>	<b>802 678</b>
Régularisation du résultat d'exploitation		<89 515>	43 198
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>		<b>642 594</b>	<b>845 876</b>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		89 515	<43 198>
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres		47 757	14 779
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres		25 908	25 963
Frais de négociation de titres		-	<1>
<b>Résultat net de l'exercice</b>		<b>805 774</b>	<b>843 419</b>

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET ARRETE AU 31 DECEMBRE 2017**

**(Montants exprimés en dinars tunisiens)**

	Notes	31/12/2017	31/12/2016
<b><u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u></b>		<b><u>805 774</u></b>	<b><u>843 419</u></b>
Résultat d'exploitation		732 109	802 678
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		47 757	14 779
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		25 908	25 963
Frais de négociation de titres			<1>
<b><u>Distributions de dividendes</u></b>		<b>&lt;695 462&gt;</b>	<b>&lt;769 121&gt;</b>
<b><u>Transactions sur le capital</u></b>		<b>&lt;5 430 800&gt;</b>	<b>&lt;1 395 470&gt;</b>
<b>Souscriptions</b>		<b>44 536 086</b>	<b>42 228 305</b>
Capital		43 066 360	40 975 664
Régularisation des sommes non distribuables		79 964	32 566
Régularisation des sommes distribuables		1 389 762	1 220 075
<b>Rachats</b>		<b>&lt;49 966 886&gt;</b>	<b>&lt;43 623 775&gt;</b>
Capital		<48 249 824>	<42 279 384>
Régularisation des sommes non distribuables		<87 376>	<31 824>
Régularisation des sommes distribuables		<1 629 686>	<1 312 567>
<b><u>Variation de l'actif net</u></b>		<b>&lt;5 320 488&gt;</b>	<b>&lt;1 321 172&gt;</b>
<b><u>Actif net</u></b>			
En début de l'exercice		25 617 994	26 939 166
En fin de l'exercice		20 297 506	25 617 994
<b><u>Nombre d'actions</u></b>			
En début de l'exercice		243 622	256 465
En fin de l'exercice		192 645	243 622
<b><u>Valeur liquidative</u></b>		<b>105,362</b>	<b>105,155</b>
<b><u>Taux de rendement</u></b>		<b>3,50%</b>	<b>3,46%</b>

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS  
ARRETES AU 31 DECEMBRE 2017**

**(Montants exprimés en dinars tunisiens)**

**1 – PRESENTATION DE LA SOCIETE**

La société SICAV ENTREPRISE est une société d'investissement à capital variable de catégorie obligataire, régie par le Code des Organismes de Placement Collectif.

Elle a été créée le 2 mai 2005 avec pour principal objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

La gestion de la SICAV est assurée par la société TUNISIE VALEURS.

L'AMEN BANK a été désignée dépositaire des titres et des fonds de la SICAV.

La société SICAV ENTREPRISE bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 janvier 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés, En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

**2 – PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES**

Les états financiers annuels arrêtés au 31 décembre 2017 ont été élaborés conformément aux dispositions du système comptable et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Ces états financiers sont composés du bilan, de l'état de résultat, de l'état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers, ils ont été établis sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leurs valeurs de réalisation.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par la société pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

**2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs au titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

## **2.2 Evaluation des placements en obligations et valeurs assimilées**

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et la maturité insuffisante de la courbe de taux des émissions souveraines publiée en décembre 2017, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2017, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation des composantes du portefeuille des obligations et valeurs assimilées de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évaluées au 31 Décembre 2017 au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

## **2.3 Evaluation des autres placements**

Les titres OPCVM sont évalués à leur valeur liquidative à la date d'arrêté. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable.

Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les placements monétaires comprennent les billets de trésorerie, les certificats de dépôt et les bons du trésor à court terme émis sur le marché monétaire. Ces valeurs sont évaluées à la date d'arrêtée à leur valeur nominale déduction faite des intérêts précomptés non courus.

## **2.4 Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

## **2.5 Capital**

Le capital est augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

## **2.6 Le résultat net de l'exercice**

Le résultat net de l'exercice est scindé en résultat d'exploitation et résultat non distribuable.

- Le résultat d'exploitation est égal au revenu du portefeuille titres et des placements monétaires, diminué des charges.
- Le résultat non distribuable est égal au montant des plus ou moins-values réalisées et/ou potentielles sur titres diminué des frais de négociation.

## **2.7 Sommes distribuables**

Les sommes distribuables correspondent au résultat d'exploitation de l'exercice majoré de la régularisation de ce résultat constatée à l'occasion des opérations de souscription et de rachat.

### **3 – NOTES SUR LE BILAN**

#### **3.1 Portefeuille titres :**

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2017 se détaille comme suit :

	<b><u>Nombre de titres</u></b>	<b><u>Coût d'acquisition</u></b>	<b><u>Valeur actuelle</u></b>	<b><u>% actif</u></b>
<b><u>Obligations et valeurs assimilées</u></b>				
<b>Emprunt national</b>				
EMPRUNT NATIONAL 2014 A	25 721	126 642	130 527	0,64%
EMPRUNT NATIONAL CAT B	50	3 805	3 956	0,02%
<b>Total Emprunt national</b>		<b>130 447</b>	<b>134 483</b>	<b>0,66%</b>
<b>Obligations de sociétés</b>				
AB SUBORDONNE 08 B	3 000	165 000	170 696	0,84%
AIL 2014-1 TF	5 000	200 000	204 928	1,01%
AMEN BANK SUB 2010	2 000	106 620	108 364	0,53%
AMEN BANK SUB 2011-1	4 000	160 000	162 075	0,80%
AMEN BANK SUB 2012 A	1 000	50 000	50 726	0,25%
AMEN BANK SUB.2014-C	3 000	180 000	188 931	0,93%
ATB 2007/1 D	2 000	120 000	124 135	0,61%
ATL 2014-3 CAT A	5 000	300 000	316 291	1,55%
ATTIJARI BANK 2010	10 000	142 845	148 863	0,73%
ATTIJARI LEASING 2016-C 7.85%	5 000	500 000	526 152	2,58%
BH 2009	5 000	269 000	269 031	1,32%
BNA SUBORDONNE 2009	25 000	1 166 009	1 203 152	5,91%
BTE 2010 A	1 500	45 000	45 620	0,22%
BTE 2010 B	3 500	227 500	230 592	1,13%
BTK 2009 CAT.D	1 500	97 500	101 363	0,50%
BTK 2012/1 B	8 700	248 603	250 216	1,23%
CIL 2014/1	5 000	200 000	205 365	1,01%
CIL 2014/2	5 000	300 000	316 791	1,56%
STB 2008/2	3 000	150 000	156 774	0,77%
TL 2012/1 B TF	2 800	112 000	115 329	0,57%
TL 2012-2 B	6 600	396 000	415 498	2,04%
TL 2017-1 - CAT.B - TF 7.80%	5 000	500 000	517 780	2,54%
TUNISIE FACTORING 2014-1	10 000	602 100	639 081	3,14%
UIB 2009/1 TR B	5 000	233 200	237 926	1,17%
UIB 2009/1 TR C	15 000	900 000	919 387	4,52%
UIB 2011/1 TR B	4 000	280 000	284 949	1,40%
UIB 2011/2	6 000	171 300	178 750	0,88%
<b>Total Obligations de sociétés</b>		<b>7 822 677</b>	<b>8 088 765</b>	<b>39,74%</b>

**FCC BIAT**

FCC BIAT CREDIMMO 2 P3	200	34 562	34 813	0,18%
FCC BIAT CREDIMMO 1	400	873	879	0,00%
<b>Total FCC BIAT</b>		<b>35 435</b>	<b>35 692</b>	<b>0,18%</b>

**Bons du trésor assimilables**

BTA 11 FÉVRIER 2022 6,00%	950	900 125	952 317	4,68%
BTA 11 MARS 2026 6,30%	1 282	1 178 206	1 240 743	6,10%
BTA 11 AOUT 2022 5,60%	1 577	1 495 637	1 539 451	7,56%
BTA 12 OCTOBRE 2018 5,50%	220	219 230	221 745	1,09%
BTA 12 OCTOBRE 2023 6,00%	1 250	1 155 312	1 183 569	5,81%
BTA 14 JUIN 2021 6,00%	1 000	973 000	1 003 147	4,93%
BTA 15 JUIN 2023 6,00%	1 000	937 300	970 246	4,77%
<b>Total Bons du trésor assimilables</b>		<b>6 858 810</b>	<b>7 111 218</b>	<b>34,94%</b>

<b>Total obligations et valeurs assimilées</b>		<b>14 847 369</b>	<b>15 370 158</b>	<b>75,51%</b>
--	--	-------------------	-------------------	---------------

Les entrées en portefeuilles titres au cours de l'exercice 2017 se détaillent comme suit :

**Coût d'acquisition**

Obligations et titres FCC	1 649 184
BTA	4 469 336
	<b>6 118 520</b>

Les sorties du portefeuille titres au cours de l'exercice 2017 se détaillent comme suit :

	<b><u>Coût d'acquisition</u></b>	<b><u>Intérêts courus</u></b>	<b><u>Prix de Cession ou Remboursement</u></b>	<b><u>Plus ou moins- values réalisées</u></b>
Obligations et titres FCC	6 693 242	679 616	7 387 617	14 759
BTA	3 935 693	59 338	4 006 180	11 149
	<b>10 628 935</b>	<b>738 954</b>	<b>11 393 797</b>	<b>25 908</b>

### 3.2 Placements monétaires :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2017 se détaille comme suit :

	<u>Valeur nominale</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% actif</u>
<b><u>Certificats de dépôt</u></b>				
BTK au 09 MAI 2018/365J/7,61%	500 000	471 348	489 952	2,41%
<b>Total émetteur BTK</b>	<b>500 000</b>	<b>471 348</b>	<b>489 952</b>	<b>2,41%</b>
STUSID au 30 JANVIER 2018/90J/7,93%	500 000	492 224	497 495	2,44%
STUSID au 12 MARS 2018/90J/7,93%	500 000	492 224	493 952	2,43%
<b>Total émetteur STUSID</b>	<b>1 000 000</b>	<b>984 448</b>	<b>991 447</b>	<b>4,87%</b>
CIL au 13 FEVRIER 2018/3M/7,85%	500 000	492 133	496 323	2,44%
<b>Total émetteur CIL</b>	<b>500 000</b>	<b>492 133</b>	<b>496 323</b>	<b>2,44%</b>
TL au 30 MARS 2018/100J/7,75%	500 000	491 570	492 582	2,42%
<b>Total émetteur TUNISIE LEASING</b>	<b>500 000</b>	<b>491 570</b>	<b>492 582</b>	<b>2,42%</b>
<b>Total Certificats de dépôt</b>	<b>2 500 000</b>	<b>2 439 499</b>	<b>2 470 304</b>	<b>12,14%</b>
<b>Total placements monétaires</b>	<b>2 500 000</b>	<b>2 439 499</b>	<b>2 470 304</b>	<b>12,14%</b>

### 3.3 Disponibilités :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2017 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Amen Bank Pasteur	1 733 431	2 668 468
Amen Bank Med V	504 792	461 762
Liquidation émissions/rachats	261 642	296 688
Intérêts courus sur dépôt à vue et compte à terme	18 719	33 017
Compte à terme	-	700 000
Dépôt à vue Amen Bank Pasteur	-	103 423
Achat souscription à régler	-	37
Retenue à la source sur intérêts dépôt à vue et compte à terme	< 3 744 >	< 6 603 >
	<u>2 514 840</u>	<u>4 256 792</u>

### 3.4 Opérateurs créditeurs :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2017 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Frais de gestion à payer	55 782	66 556
	<u>55 782</u>	<u>66 556</u>

### **3.5 Autres créiteurs divers :**

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2017 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Redevances CMF à Payer	1 807	2 201
TCL à payer	207	253
	<u>2 014</u>	<u>2 454</u>

### **3.6 Capital :**

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2017 se détaillent comme suit :

#### **Capital au 1<sup>er</sup> janvier 2017**

Montant	<b>24 772 061</b>
Nombre de titres	243 622
Nombre d'actionnaires	214

#### **Souscriptions réalisées**

Montant	<b>43 066 360</b>
Nombre de titres	423 538
Nombre d'actionnaires entrants	31

#### **Rachats effectués**

Montant	<b>&lt; 48 249 824 &gt;</b>
Nombre de titres	474 515
Nombre d'actionnaires sortants	39

#### **Autres mouvements**

Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	47 757
Plus ou moins-value réalisée sur cession de titres	25 908
Frais de négociation de titre	-
Régularisations des sommes non distribuables	<7 412>

#### **Capital au 31 Décembre 2017**

Montant	<b>19 654 850</b>
Nombre de titres	192 645
Nombre d'actionnaires	206

### **3.7 Sommes distribuables :**

Les sommes distribuables au 31 décembre 2017 se détaillent comme suit :

<b><u>Désignations</u></b>	<b><u>31/12/2017</u></b>	<b><u>31/12/2016</u></b>
Résultat d'exploitation	732 109	802 678
Régularisation du résultat d'exploitation	< 89 515 >	43 198
Sommes distribuables des exercices antérieurs	62	57
	<b><u>642 656</u></b>	<b><u>845 933</u></b>

## **4 – NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT**

### **4.1 Revenus des obligations et valeurs assimilées :**

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2017 se détaille comme suit :

	<b><u>31/12/2017</u></b>	<b><u>31/12/2016</u></b>
Intérêts sur obligations et titres FCC	494 898	723 001
Intérêts sur BTA	351 580	120 210
Intérêts sur BTZC	-	1 232
	<b><u>846 478</u></b>	<b><u>844 443</u></b>

### **4.2 Revenus des placements monétaires :**

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2017 se détaille comme suit :

	<b><u>31/12/2017</u></b>	<b><u>31/12/2016</u></b>
Intérêts sur certificats de dépôt	138 864	150 608
Intérêts sur dépôt à vue	63 537	75 995
Intérêts sur BTCT	-	1 193
	<b><u>202 401</u></b>	<b><u>227 796</u></b>

### **4.3 Charges de gestion des placements :**

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2017 se détaille comme suit :

	<b><u>31/12/2017</u></b>	<b><u>31/12/2016</u></b>
Rémunération du gestionnaire	230 427	242 504
	<b><u>230 427</u></b>	<b><u>242 504</u></b>

#### 4.4 Autres charges :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2017 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Contribution conjoncturelle exceptionnelle	60 201	-
Redevance CMF	23 043	24 250
TCL	2 693	2 735
Autres Retenues	406	546
	<u>86 343</u>	<u>27 531</u>

### 5 – AUTRES INFORMATIONS

#### 5-1 Données par part et ratios de gestion des placements

<u>Données par action</u>	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Revenus des placements	5,445	4,403	5,229	4,782	4,626
Charges de gestion des placements	< 1,196 >	< 0,995 >	< 1,166 >	< 1,074 >	< 1,089 >
<b>Revenus net des placements</b>	<b>4,249</b>	<b>3,408</b>	<b>4,063</b>	<b>3,708</b>	<b>3,537</b>
Autres produits	-	-	-	-	-
Autres charges	< 0,448 >	< 0,113 >	< 0,138 >	< 0,125 >	< 0,125 >
<b>Résultat d'exploitation (1)</b>	<b>3,801</b>	<b>3,295</b>	<b>3,925</b>	<b>3,583</b>	<b>3,412</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	< 0,465 >	<b>0,177</b>	< 0,397 >	< 0,095 >	< 0,141 >
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<b>3,336</b>	<b>3,472</b>	<b>3,528</b>	<b>3,488</b>	<b>3,271</b>
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	0,248	0,061	< 0,002 >	0,004	0,026
Frais de négociation de titres	-	-	-	< 0,001 >	0,027
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	0,134	0,107	0,04	0,028	< 0,001 >
<b>Plus (ou moins) valeurs sur titres et frais de négociation (2)</b>	<b>0,382</b>	<b>0,168</b>	<b>0,038</b>	<b>0,031</b>	<b>0,052</b>
<b>Résultat net de l'exercice (1) + (2)</b>	<b>4,183</b>	<b>3,462</b>	<b>3,963</b>	<b>3,614</b>	<b>3,464</b>
<b>Résultat non distribuable de l'exercice</b>	<b>0,382</b>	<b>0,168</b>	<b>0,038</b>	<b>0,031</b>	<b>0,052</b>
Régularisation du résultat non distribuable	< 0,039 >	0,003	< 0,003 >	0,002	< 0,002 >
<b>Sommes non distribuables de l'exercice</b>	<b>0,343</b>	<b>0,171</b>	<b>0,035</b>	<b>0,033</b>	<b>0,05</b>
Distribution de dividende	3,472	3,528	3,489	3,270	3,135
<b>Valeur liquidative</b>	<b>105,362</b>	<b>105,155</b>	<b>105,04</b>	<b>104,966</b>	<b>104,715</b>

### Ratios de gestion des placements

Charges de gestion des placements / actif net moyen	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%
Autres charges / actif net moyen	0,38%	0,11%	0,13%	0,12%	0,12%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	2,80%	3,49%	3,75%	3,34%	3,14%

### 5-2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion de la société SICAV ENTREPRISE est confiée à TUNISIE VALEURS ; celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1% TTC calculée sur la base de l'actif net quotidien.

L'AMEN BANK assure les fonctions de dépositaire pour la société SICAV ENTREPRISE. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds de la société, d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrant et le règlement des rachats aux actionnaires sortant.

En contrepartie de ses services, l'AMEN BANK perçoit une rémunération annuelle calculée sur la base de l'actif net et prise en charge par TUNISIE VALEURS.

### 6 – CONTRIBUTION CONJONCTURELLE

L'article 48 de la loi n° 2017-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, a institué au profit du budget de l'Etat et au titre de l'année 2017, une contribution conjoncturelle exceptionnelle (CCE) due par les entreprises et les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés ainsi que celles qui en sont exonérées.

Il s'ensuit que malgré son exonération de l'impôt sur les sociétés, la société «SICAV ENTREPRISE SA» se trouve dans le champ d'application des dispositions de l'article 48 précité.

En application de la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, et malgré le fait qu'elle soit assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 (au taux de 7,5%), la charge encourue au titre de la CCE, s'élevant à 60 201 DT, a été rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017 et a été payée au Trésor public à la fin de cet exercice.

## RAPPORT GENERAL

### **I. Rapport sur l'audit des états financiers**

#### **Opinion**

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la société SICAV ENTREPRISE SA, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2017, l'état du résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un total bilan de 20 355 302 DT, un actif net de 20 297 506 DT et un résultat net de l'exercice de 805 774 DT. A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société SICAV ENTREPRISE SA, ainsi que sa performance financière et ses mouvements sur l'actif net pour l'exercice clos le 31 décembre 2017, conformément au système comptable des entreprises.

#### **Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### **Paragraphe d'observation**

Nous attirons votre attention sur la note aux états financiers n°6 dont le contenu indique que, par référence à la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, la charge encourue par la SICAV ENTREPRISE SA au titre de la contribution conjoncturelle exceptionnelle, instituée par l'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, et dont le montant s'élève à 60 201 DT, a été assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017. Au 31 décembre 2017, le montant de cette charge s'élève à 60 201 DT.

Notre conclusion ne comporte pas de réserve concernant ces observations.

#### **Rapport de gestion**

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire de la société SICAV ENTREPRISE SA. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

### **Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers**

La direction du gestionnaire de SICAV ENTREPRISE SA est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction du gestionnaire de SICAV ENTREPRISE SA qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle. Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

### **Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ; Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

## **II. Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires**

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes Professionnelles.

### **Efficacité du système de contrôle interne**

Nous avons également procédé à l'évaluation de l'efficacité des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la Loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la Loi n° 2005-96 du 18 Octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Tunis, le 28 mars 2018

**Le Commissaire aux Comptes :**

**ECC MAZARS**

**Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF**

## RAPPORT SPECIAL

En application des articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations. Il ne nous appartient pas en conséquence, de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

### **1- Conventions et opérations nouvellement réalisées**

Votre conseil d'administration ne nous a informés d'aucune nouvelle convention conclue au cours de l'exercice 2017. Par ailleurs, nos investigations ont relevé l'existence des conventions suivantes qui rentrent dans le cadre des articles précités :

- ✓ La société SICAV ENTREPRISE SA a souscrit à des emprunts obligataires émis par la société TUNISIE LEASING. Le montant des intérêts nets comptabilisés au titre de 2017 s'élève à 133 488 DT.
- ✓ La société SICAV ENTREPRISE SA a souscrit à des emprunts obligataires émis par la société TUNISIE FACTORING. Le montant des intérêts nets comptabilisés au titre de 2017 s'élève à 49 384 DT.
- ✓ La société SICAV ENTREPRISE SA a souscrit à des certificats de dépôt émis par la société TUNISIE LEASING. Le montant des intérêts nets comptabilisés au titre de 2017 s'élève à 13 682 DT.
- ✓ La société SICAV ENTREPRISE SA a souscrit à des certificats de dépôt émis par la société TUNISIE FACTORING. Le montant des intérêts nets comptabilisés au titre de 2017 s'élève à 22 061 DT.

## **2- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures**

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017 :

- ✓ La gestion de la société SICAV ENTREPRISE SA est confiée à TUNISIE VALEURS; celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société. En contrepartie, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1% TTC calculée sur la base de l'actif net quotidien. Les frais de gestion relatifs à l'exercice 2017 s'élèvent à 230 427 DT.

## **3- Obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants**

Votre conseil d'administration ne nous a pas informés de l'existence d'obligations ou d'engagements envers les dirigeants.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 28 mars 2018

**Le Commissaire aux Comptes :**

**ECC MAZARS**

**Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF**